

COMITÉ NATIONAL DE SUIVI DU PLAN D' ACTIONS SUR LES CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL DU 8 DÉCEMBRE 2011

LE DÉPLOIEMENT DU TABLEAU DE BORD DE VEILLE SOCIALE (TBVS) DANS LES SERVICES CENTRAUX DE LA DGFIP

La 2nde vague de généralisation du tableau de bord de veille sociale (TBVS) qui débute au 1^{er} janvier 2012 comprendra l'ensemble des services de la DGFIP, y compris les directions spécialisées et les services centraux. Compte tenu des spécificités des services de la direction générale, une adaptation de l'outil actuel doit être envisagée.

1. LES ADAPTATIONS PROPOSÉES POUR LES SERVICES CENTRAUX

1.1 Le périmètre du TBVS

Le TBVS s'appliquera à l'ensemble des personnels d'administration centrale au niveau du bureau ou de la mission (73 structures recensées).

Toutefois, compte tenu de la taille réduite de certaines structures constituées des personnels (secrétaire par exemple) directement rattachés à la personne même d'un directeur adjoint, d'un chef de service ou d'un sous directeur, le TBVS conduirait à stigmatiser ces agents. Il est donc proposé de rattacher certains personnels « isolés » au bureau ou service le plus fonctionnellement proche dans l'organigramme disposant d'un nombre de personnels suffisant (cf. tableau annexe 1).

1.2 La saisie des données

Le chef de bureau et ou mission désignera au sein de sa structure la personne compétente pour effectuer la saisie des données. Cette personne devra respecter les règles de déontologie et de confidentialité. Les secrétaires pourraient être proposées pour cette mission.

1.3 La périodicité du TBVS

Comme pour les directions territoriales, les services centraux serviront le TBVS selon les périodes suivantes :

- 1^{er} semestre (du 01/01 au 30/06) : bilan remonté courant octobre ; présentation lors du CNS du mois de décembre ;
- 2nd semestre (du 01/07 au 31/12) : bilan remonté courant mars ; présentation lors du CNS du mois de juin.

Les remontées comprendront :

- une analyse quantitative : le TBVS de la structure (fichier au format xls) ;
- une analyse qualitative dans laquelle seront synthétisés les principaux enseignements tirés du TBVS et les actions ou les pistes de réflexions mises en œuvre afin d'y répondre.

Un référent TBVS désigné au sein de chaque bureau ou mission sera chargé d'effectuer cette analyses qualitative. Cette personne devra respecter les règles de déontologie et de confidentialité.

Les remontées seront communiquées au bureau RH2C qui assurera la synthèse de chacun des TBVS des services centraux.

Ces bilans seront également présentés aux représentants des personnels lors du comité technique de service central de réseau (CTSCR).

1.4 La composition du TBVS (cf. annexe 2)

À l'instar des directions territoriales le TBVS est scindé en 3 séries d'indicateurs : des éléments de contexte (indicateurs chiffrés ou non), des indicateurs « socle » à servir par toutes les structures et des indicateurs optionnels que ces dernières jugeront pertinents ou non d'utiliser en fonction du contexte particulier de leur service.

1.4.1 Les éléments de contexte

Cette rubrique reprend les mêmes informations que celle du TBVS réseau.

La rubrique « autres » permettra notamment de définir les horaires atypiques que connaissent les agents (nouvel indicateur de socle n°5 ; cf. annexe 3).

1.4.2 Les indicateurs

L'annexe 3 présente les modifications apportées au TBVS déployé dans le réseau pour l'adapter aux spécificités des services de l'administration centrale.

Le tableau indique indicateur par indicateur si celui ci est maintenu, modifié ou créé (bleu) ou supprimé (jaune). Les indicateurs italiques correspondent aux indicateurs optionnels.

2. MODALITÉS DE DÉPLOIEMENT

2.1 Le calendrier de déploiement du TBVS

Le déploiement du TBVS dans les services centraux s'inscrirait de la seconde vague prévue au 1^{er} janvier 2012.

2.2 La présentation du TBVS aux chefs de bureaux des services centraux

Un séminaire à destination des chefs de bureaux sera organisé dans le courant du mois de janvier 2012 pour leur présenter de manière opérationnelle l'ensemble des outils mis à leur disposition (TBVS, EDD...).

À cette occasion, un bilan du DUERP en centrale sera également effectué.

TBVS services centraux : rattachement des services isolés

SERVICE ISOLÉ	SERVICE DE RATTACHEMENT TBVS
Directeur Général : secrétaire et chauffeur	Cabinet du Directeur Général
Directeurs Généraux Adjoins : secrétaires et chauffeurs	
Secrétariat permanent des Délégués : Secrétaire permanent et secrétaire	
Direction de la Législation Fiscale : Secrétaire et chauffeur de la Directrice	Bureau A
Bureau B : secrétaire	Bureau B1
Bureau C : secrétaire et bureau d'ordre	Bureau C1
Bureau D : secrétaire	Bureau D1
Bureau E : secrétaire	Bureau E1
Service France Domaine : assistant chef de service	Bureau des missions domaniales (BMD)
Service JF : secrétaire	Bureau JF1A
Sous-direction JF1 : secrétaire	Bureau JF1A
Sous-direction JF2 : secrétaire et huissier	Bureau JF2A
Service GF : secrétaire	Bureau GF1A
Sous-direction GF1 : secrétaire	Bureau GF1A
Sous-direction GF2 : secrétaire	Bureau GF2A
Sous-direction GF3 : secrétaire	Bureau GF3A
Sous-direction CF : secrétaire	Bureau CF1
Service CL : secrétaire	Bureau CL1A
Sous-direction CL1 : secrétaire	Bureau CL1A
Sous-direction CL2 : secrétaire	Bureau CL2A
Service CE : secrétaire	Bureau CE1A
Sous-direction CE1 : secrétaire	Bureau CE1A
Sous-direction CE2 : secrétaire	Bureau CE2A
Service RH : secrétaire	Bureau RH1A
Sous-direction RH1 : secrétaire	Bureau RH1A
Sous-direction RH2 : secrétaire	Bureau RH2A
Service BP : secrétaire	Bureau BP1A
Sous-direction BP1 : secrétaire	Bureau BP1A
Sous-direction BP2 : secrétaire	Bureau BP2A
Mission CHORUS : secrétaire	Bureau BP1A
Service SI : secrétaire	Bureau SI1A
Sous-direction SI1 : secrétaire	Bureau SI1A
Sous-direction SI2 : secrétaire	Bureau SI2A

TBVS services centraux : éléments de contexte

Bureau :
Type de mission :

I / LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1) INDICATEURS DE CONTEXTE CHIFFRÉS :
--

Nombre d'agents du bureau :

Taux de couverture des effectifs (effectif réel/effectif théorique) :

Taux d'encadrement :

Nombre de jours d'arrêts maladie :

Nombre de congés longue maladie :

2) INDICATEURS DE CONTEXTE NON CHIFFRÉS :
--

Organisation du travail : veuillez indiquer si des modifications organisationnelles des lieux ou des espaces de travail ont eu lieu et préciser la nature de ces changements.
--

Modifications immobilières (travaux) : veuillez indiquer le nombre d'agents concernés, la nature des travaux et la durée de ceux-ci.

Causes des accidents de services : indiquer la nature de accidents survenus dans vos services (liés à des risques graves recensés dans le DUERP ou non, chutes de plain-pied, de circulations internes,...).

Situations graves : origine des droits d'alerte et/ou de retrait exercés, lien avec les fiches de signalement...

Autres : (définition de l'horaire atypique du bureau ou du service...)

TBVS services centraux : les indicateurs

II / LES INDICATEURS	Données		
	1er semestre du 01/01 au 30/06	2nd semestre du 01/07 au 31/12	Année
A - Santé, sécurité et conditions de vie au travail			
1. Nombre de congés maladie de courte durée inférieure ou égale à 5 jours			0
2. Nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps			0
3. Nombre de jours de congés non pris			0
4. Nombre d'écrêtement mensuel des horaires variables (HCD>12)			0
4a. Nombre d'écrêtements journaliers (HCJ>10)			0
5. Nombre d'agents travaillant en horaires atypiques (tous grades confondus)			0
5a. Nombre d'agents de catégorie A travaillant en horaires atypiques			0
5b. Nombre d'agents de catégorie B travaillant en horaires atypiques			0
5c. Nombre d'agents de catégorie C travaillant en horaires atypiques			0
6. Taux de demandes de mutation			0
6a. Nombre de demandes de mutation déposées et non satisfaites			0
7. Taux d'agents hors cadres ayant bénéficié d'une formation			0
7a. Taux de cadres et d'agents encadrants formés à la santé et à la sécurité au travail			0
7b. Taux d'agents formés à la santé et à la sécurité au travail			0
7c. Taux d'agents formés au DUERP			0
8. Nombre d'agents ayant fait appel aux assistant(e)s de services sociaux et aux médecins de prévention.			0
9. Nombre de signalements de violences physiques ou verbales			0
9a. Violences physiques			0
9b. Violences ou menaces verbales			0
10. Nombre d'accidents de services (dont trajet) avec arrêts maladie			0
10a. Nombre d'accidents de services (dont trajet) sans arrêt maladie			0
10b. Nombre de jours d'arrêt maladie			0
10c. Nombre d'accidents de services (dont trajet) survenus lors d'une mission			0
11. Nombre de maladies professionnelles déclarées			0
11a. Maladies professionnelles reconnues par l'administration			0
12. Nombre de plaintes pour harcèlement sexuel ou moral jugées aux instances judiciaires			0
13. Nombre de droits d'alerte ou de retrait exercés			0
13a. Nombre de droits d'alerte exercés			0
13b. Nombre de droits de retrait exercés			0
14. Suicides et tentatives de suicides (hors et sur le lieu de travail)			0
B - Relations professionnelles			
15. Taux d'appel sur l'évaluation/notation au niveau local			0
15a. Taux de refus de participation aux entretiens annuels d'évaluation-notation			0
15b. Taux d'appel sur l'évaluation et la notation au niveau national			0
15c. Nombre de sanctions disciplinaires			0
15d. Nombre de procédures disciplinaires engagées			0
16. Nombre de réunions de services			0
C - Relations sociales			
17. Nombre de réunion CTSCR			0
17a. Nombre de réunion hors CTSCR			0
18. Nombre de boycott de réunions statutaires			0
18a. Nombre de boycott de réunions non statutaires			0
18b. Délai de réponse suite à une demande de rencontre par un ou des syndicats			0
19. Nombre de jours de grève (en jour/agent)			0
19a. Taux de participation aux grèves			0
20. Nombre d'interpellations et d'audiences relatives aux conditions de vie au travail			0

TBVS services centraux : modifications apportées aux indicateurs

LES INDICATEURS	COMMENTAIRES
A - Santé, sécurité et conditions de vie au travail	
1. Nombre de congés maladie de courte durée inférieure ou égale à 5 jours	Indicateur maintenu.
2. Nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps	Indicateur maintenu.
3. Nombre de jours de congés non pris	Indicateur maintenu.
4. Nombre d'écrêtement mensuel des horaires variables (HCD>12)	Indicateur maintenu.
4a. Nombre d'écrêtements journaliers (HCJ>10)	Nouvel indicateur. Il est proposé d'ajouter cet indicateur optionnel qui recense les agents soumis au régime des horaires variables travaillant plus de 10 heures par jour (temps de travail enregistré sous Agora).
5. Nombre d'agents travaillant en horaires atypiques (tous grades confondus)	Nouvel indicateur. L'ancien indicateur 4a du TBVS réseau recense les "agents postés, en équipe travaillant de nuit". Pour le TBVS des services centraux, il est proposé de créer un indicateur de socle recensant les agents travaillant en horaires atypiques. Cet indicateur concerne les agents de services centraux qui pointent ou non et qui peuvent être amenés à travailler tard dans la nuit ou le week-end sur toute l'année, une partie de l'année ou sur une période ponctuelle.
5a. Nombre d'agents de catégorie A travaillant en horaires atypiques	Nouveaux indicateurs. Ces 3 indicateurs affinent l'indicateur n°5 en détaillant par catégorie le nombre d'agents travaillant en horaires atypiques.
5b. Nombre d'agents de catégorie B travaillant en horaires atypiques	
5c. Nombre d'agents de catégorie C travaillant en horaires atypiques	
6. Taux de demandes de mutation	Indicateur maintenu.
6a. Nombre de demandes de mutation déposées et non satisfaites	Indicateur maintenu.
Emplois non demandés (ex 5b)	Indicateur supprimé. Cet indicateur recense les postes offerts pour les agents B et C de la filière gestion publique restés vacants à l'issue du mouvement national. Cet indicateur ne s'appliquant pas aux services centraux, il est proposé de le supprimer.
7. Taux d'agents hors cadres ayant bénéficié d'une formation	Indicateur maintenu.
7a. Taux de cadres et d'agents encadrants formés à la santé et à la sécurité au travail	Indicateur maintenu.
7b. Taux d'agents formés à la santé et à la sécurité au travail	Indicateur maintenu.
7c. Taux d'agents formés au DUERP	Indicateur maintenu.
Taux d'agents affectés à l'accueil du public formés à la prévention des situations d'agressivité et de violence (ex 6d)	Indicateur supprimé. Les personnels de centrale n'accueillant pas de public, il est proposé de supprimer cet indicateur.
8. Nombre d'agents ayant fait appel aux assistant(e)s de services sociaux et aux médecins de prévention.	Indicateur maintenu.
9. Nombre de signalements de violences physiques ou verbales	Indicateur modifié. Le TBVS réseau recense les signalements de violences physique ou verbales d'origine interne et externe (indicateurs 8 et 9). Les agents de centrale recevant exceptionnellement du public, il est proposé de regrouper ces 2 indicateurs socles en un indicateur unique recensant les violences quelles que soient leurs origines.
9a. Violences physiques	Indicateur modifié. Cet indicateur optionnel permet de recenser les violences physiques quelle que soit son origine (interne ou externe).
9b. Violences ou menaces verbales	Indicateur modifié. Cet indicateur optionnel permet de recenser les violences ou menaces verbales quelle que soit son origine (interne ou externe).
10. Nombre d'accidents de services (dont trajet) avec arrêts maladie	Indicateur maintenu.
10a. Nombre d'accidents de services (dont trajet) sans arrêt maladie	Indicateur maintenu.
10b. Nombre de jours d'arrêt maladie	Indicateur maintenu.
10c. Nombre d'accidents de services (dont trajet) survenus lors d'une mission	Indicateur maintenu.
11. Nombre de maladies professionnelles déclarées	Indicateur maintenu.
11a. Maladies professionnelles reconnues par l'administration	Indicateur maintenu.
12. Nombre de plaintes pour harcèlement sexuel ou moral jugées aux instances judiciaires	Indicateur maintenu.
13. Nombre de droits d'alerte ou de retrait exercés	Indicateur maintenu.
13a. Nombre de droits d'alerte exercés	Indicateur maintenu.
13b. Nombre de droits de retrait exercés	Indicateur maintenu.
14. Suicides et tentatives de suicides (hors et sur le lieu de travail)	Indicateur maintenu.

B - Relations professionnelles	
15. Taux d'appel sur l'évaluation/notation au niveau local	Indicateur maintenu.
15a. Taux de refus de participation aux entretiens annuels d'évaluation-notation	Indicateur maintenu.
15b. Taux d'appel sur l'évaluation et la notation au niveau national	Indicateur maintenu.
15c. Nombre de sanctions disciplinaires	Indicateur modifié. Le TBVS réseau recense les sanctions disciplinaires par groupe de sanctions (1er au 4ème). Compte tenu du faible nombre de sanctions disciplinaires relevées au sein de la DGFIP et pour en faciliter la saisie, il est proposé de regrouper l'ensemble des sanctions sur une ligne unique. Toutefois, cet indicateur devient un indicateur de socle.
15d. Nombre de procédures disciplinaires engagées	Indicateur maintenu.
16. Nombre de réunions de services	Indicateur maintenu.
C - Relations sociales	
17. Nombre de réunion CTSCR	Indicateur maintenu.
17a. Nombre de réunions hors CTSCR	Indicateur maintenu.
Nombre de réunions du CHSCT (ex 17b)	Indicateurs supprimés. A la différence des directions territoriales, les services centraux de la DGFIP n'animent pas de réunions CHSCT ou CDAS.
Nombre de réunions du CDAS (ex 17c)	
18. Nombre de boycott des réunions statutaires	Indicateur maintenu.
18a. Nombre de boycott des réunions non statutaires	Indicateur maintenu.
18b. Délai de réponse suite à une demande de rencontre par un ou des syndicats	Indicateur maintenu.
19. Nombre de jours de grève (en jour/agent)	Indicateur modifié. Les services centraux connaissent peu de grèves à revendications locales. Il est donc proposer de recenser en indicateur de socle toutes les grèves que connaissent les services de centrale, qu'elles soient à revendications locales ou nationales.
19a. Taux de participation aux grèves	Indicateur modifié. Cet indicateur optionnel vient compléter l'indicateur de socle n°18 en déterminant le niveau moyen de participation aux grèves.
20. Nombre d'interpellations et d'audiences relatives aux conditions de vie au travail	Indicateur maintenu.